

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES PUBLIC

ACQUISITION D'UN CAMION D'INCENDIE DE TYPE AUTOPOMPE-CITERNE NEUF

La Ville de Beauceville (ci-après, la « **Ville** ») pour solliciter des soumissions afin de procéder à l'acquisition d'un camion d'incendie de type autopompe-citerne neuf, modèle 2024 ou plus récent et conforme aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, portant la mention SOUMISSION – ACQUISITION D'UN CAMION D'INCENDIE DE TYPE AUTOPOMPE-CITERNE NEUF et doivent être reçues **avant 14h00, le lundi 10 juin 2024** à l'hôtel de Ville de Beauceville situé au 540, boulevard Renault, Beauceville (Québec), G5X 1N1. L'ouverture des soumissions se fera publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Le soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Ville de Beauceville à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire et qui détiennent une licence appropriée sont admises à soumissionner.

En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* la date limite de dépôt des plaintes est fixée au 27 mai 2024.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission conforme la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, la Ville décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

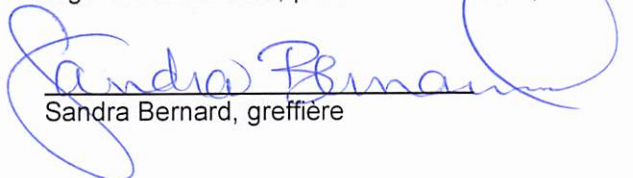
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 10 mai 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 10 mai 2024 et dans le Journal de Québec le 11 mai 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 10 mai 2024.


Sandra Bernard, greffière